

Sommaire

- P2 Traverse
- P3 Gestion du personnel
Eau et voirie
- P4 Carte communale
- P5 Carte Communale
- P6 Ecole et travaux
- P7 Achat Miélandre
- P8 Vie Associative

Mairie de Vesc
12 rue Etienne de Vesc
26220 Vesc

04 75 46 42 24
Mairie.vesc@gmail.com

Accueil du public
Le lundi de 14 à 18h
Le vendredi de 9 à 12h



Le mot du maire, lors de la réunion publique du 4 février 2020

« Nous arrivons à la fin de cette mandature, comme je l'ai annoncé au moment des vœux de la municipalité, le 17 janvier dernier, je ne me représente pas pour le prochain mandat. A cette effet, l'équipe municipale et moi-même, nous vous avons proposé cette réunion publique pour vous livrer l'essentiel du bilan 2014 2020, et vous présenter les projets en cours, afin de donner lieu à une réflexion prospective pour la mandature suivante, avec le souci de motiver les bonnes volontés et les engagements, d'en appeler aux compétences, d'encourager les initiatives, dans un climat de curiosité et de dévouement, au service du collectif et de l'intérêt général. Pour les projets futurs, un état des lieux et une vision partagée de l'avenir du territoire communal s'imposent.

S'agissant des perspectives pour la nouvelle équipe municipale on peut noter en particulier que deux enjeux importants pour la vie du village sont à l'ordre du jour:

- le bâtiment du café associatif est en vente 160 000 €
- le camping est en vente dans les 500 000 €

L'un correspond au centre ancien du village, et l'autre à son extension depuis l'après-guerre du côté de l'église de l'autre côté de la route départementale La Paillette Bourdeaux qui est devenue peu à peu la nouvelle traverse du village du fait de cette extension. Ce qui pose aussi la question du réaménagement de cette traverse.

Quelle vision avoir de ces enjeux? Faut-il envisager des actions municipales? Quel village centre? Quelle évolution de ce village? Quelles visions d'avenir? Le cadre de réflexion est préparé: c'est celui de l'élaboration de la carte communale.

Autant de questions et de belles perspectives qui ont besoin d'une équipe municipale dynamique! »

André Tixier

Suite à cette réunion publique, tout a été mis en œuvre afin de mobiliser et fédérer des femmes et des hommes pour poursuivre le travail engagé sur notre commune. 17 candidatures sont déposées, et à l'issue du scrutin des 15 et 22 mars prochain, le Conseil Municipal aura une équipe en grande partie renouvelée. Nous leur souhaitons réussite dans leurs projets et leurs missions d'élus, au service du collectif et dans l'intérêt commun.



La traverse du village - avril 2014 à juin 2015

Une belle réalisation faite sans emprunt grâce à la bonne gestion de nos finances léguées par la mandature précédente.

Rappelons qu'en 2012 - 2013, un projet de réaménagement avait été mis au point par un cabinet de géomètre de Montélimar et avait reçu les avis favorables et subventions du département.

En mars 2014 le dossier d'appel d'offre était prêt. Après analyse du dossier, nous avons vu qu'une réécriture collective était possible. Nous avons alors travaillé sur un projet respectueux de la vie de village et de son identité.

Ce nouveau projet a permis de créer plus de places de stationnement, à savoir 44. Cette "Zone de rencontre" au sens du code de la route n'est pas ici synonyme de projet anti-voiture, mais de projet accueillant à la voiture, dans une ambiance qui en apaise la conduite, avec le maximum de places de stationnement, tant qu'elles ne prennent pas la place d'usages collectifs plus importants.

Nous avons pu présenter ce projet en réunion publique en octobre 2014 pour recueillir les observations des habitants, qui ont concordé, et ont confirmé le projet. Fin décembre 2014 l'appel d'offre a été fructueux. Le chantier s'est déroulé dans les temps et a fini en juin 2015.

Le montant des travaux réalisés s'est élevé à 265 000 €, dont 105 000 € environ de subventions complétés par les fonds propres de la municipalité. Ils ont porté sur une traversée de village d'environ 250 mètres de long, et une surface de 2550 M². Soit un coût au m² de 100€ environ, coût très économique pour ce type de réaménagement.

Ci-dessous, extrait CEREMA, fiche N°7

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - www.cerema.fr

Direction technique Territoires et ville - 2, rue Antoine Charial - CS 33927 - 69426 LYON cedex 03 - Tél. : +33 (0)4 72 74 58 00

Cerema

Une voirie pour tous

Sécurité et cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage

De la voie circulée à la rue habitée

Fiche n° 07 - Septembre 2015



À Vesc, l'arrêté de création de zone de rencontre précise le rôle des frontages : « Les frontages sont les espaces devant les façades riveraines, qui ne sont pas destinés à la circulation des véhicules ou des piétons ni au stationnement des véhicules.

Ils sont aménagés en terre végétale avec des accès pavés aux seuils riverains. Les riverains peuvent demander une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour aménager leur frontage avec des plantations ou des éléments mobiliers, et ainsi contribuer à la vie de village et à l'embellissement de la rue. Le demandeur s'engage alors à respecter les consignes d'aménagement, d'entretien et les limites d'un cahier des charges. Le demandeur contribuant à la qualité de l'espace public par le bon entretien et le soin apporté à son frontage, l'occupation du domaine public routier est dans le cadre de cette action accordée à titre gratuit. Un frontage qui n'est pas pris en charge par son riverain est entretenu par la commune ».

La dissolution du SIGACAD, Syndicat Intercommunal de Gestion Administrative des Communes Autres que Dieulefit

Ce syndicat, mis en place au début des années 80, gérait le personnel administratif et technique des 7 communes adhérentes (Vesc, Montjoux-La Paillette, Teyssières, La Roche Saint Secret, Orcinas, Comps, Sous-pierre). En 2016, le préfet a demandé sa dissolution dans le cadre de l'application de la loi NOTRE (Nouvelle organisation du Territoire de la République). André Tixier, Maire de Vesc et Président du SIGACAD a procédé à une étude sociale et technique nécessitant l'appui de services de la Direction Générale des Impôts, et en relation permanente avec le Préfet.

Ce projet a concerné l'ensemble des agents administratifs et techniques, avec le double enjeu d'assurer une transition et de rassurer les agents sur leur devenir. Dans un contexte très technique, un nouveau mode de fonctionnement a été élaboré en concertation avec l'ensemble des 7 communes et le concours très précieux du receveur de finances publiques de Dieulefit pour répondre aux directives nationales. Ce dossier a trouvé une issue favorable approuvée par le personnel, les municipalités partenaires et le préfet après de nombreuses négociations et une année de travail.

Suite à cette dissolution, la commune de Vesc a embauché 3 agents avec mise à disposition pour 4 communes partenaires (Teyssières, Comps, Orcinas, Souspierre).

L'eau potable et l'assainissement

Vesc, comme la majorité des communes de la communauté de communes a décidé de ne pas transférer la compétence de l'eau au niveau intercommunal. Adduction et assainissement sont encore gérés par la commune.

La gestion technique de la station d'épuration représente une importante charge de travail pour l'agent communal, grâce à ce travail la station fonctionne.

Le réseau d'eau potable nécessite lui aussi de nombreuses interventions souvent réalisées par des élus. Le réseau a un besoin constant d'entretien. En 2015, le remplacement d'une des pompes à la station de pompage Taboury s'est imposé. En 2019, sur 280 ml, la conduite desservant le quartier Gourut a été remplacée pour pallier au problème du terrain instable qui provoquait de nombreuses fuites. Cette année sur la partie nord ouest du village, une ancienne conduite va être remplacée pour améliorer la distribution.

Le budget de l'eau est satisfaisant mais il ne permet pas d'importantes extensions.

Le conseil municipal n'a pu accéder à la demande d'extension sur le quartier de Once. L'investissement aurait été de 63 000 € pour ne desservir qu'une seule résidence secondaire.



L'entretien des voies et chemins communaux

Rappelons que les linéaires sont très importants car la commune est très grande (40 km² soit la surface de Paris intra-muros) : environ 100 km de voies et chemins, à savoir 20 km de voies communales, et 80 km de chemins. Avant la réorganisation administrative, le département considérait que nous n'avions que 10 km de voies communales, éligibles aux subventions départementales, d'après le tableau et plan de classement de 1984 établi par la DDE. Comme c'est ce linéaire qui servait encore de base au calcul des dotations, nous ne percevions donc chaque année que la moitié de celles qui contribuaient à l'entretien des voies, alors même que la dotation au Km diminuait au fil des ans.

Sur cette mandature, l'entretien de la voirie correspond en moyenne à des dépenses de 45 000 € et nécessite un gros travail des élus.

En complément de cet entretien, des travaux de réfection totale comme dans le cas de la traverse sont financés par le budget d'investissement et peuvent bénéficier de subventions spéciales.

La remise en ordre de la voirie communale :

Nous avons découvert la nécessité de cette remise en ordre en voulant mettre au net le plan des voies et des chemins de notre commune. Il s'est avéré que le plan que fournit le cadastre était manifestement inexact en de nombreux endroits et qu'il n'y avait en plus pas concordance entre ce plan et le tableau de classement des voies établi en 1984 suite à la suppression de la notion de chemin vicinal par l'ordonnance de 1959, qui a mis en place les notions de voie communale et de chemin rural.

- Une 1ère phase commence en juillet 2016: une phase de diagnostic, de bilan, de recherches dans les archives, d'enquête, et de projet de plan, qui a abouti à une présentation en réunion publique le 23 mai 2017 pour bien expliquer la démarche, ses motifs, et recueillir les observations, qui ont toutes été favorables. A la suite le dossier a pu être soumis à l'enquête publique durant l'été 2017, et a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur le 21 août 2017, en répondant à toutes les observations du public.

L'approbation des conclusions du commissaire enquêteur a fait l'objet d'une délibération le 5 octobre 2017.

- Une deuxième phase commence à la suite, en novembre 2017 : celle de l'établissement des documents d'arpentage par le géomètre expert qui a remis à la commune le 25 juillet 2018 les 25 dossiers d'arpentage.

- Phase 3 : en août 2018 est organisé le fait que le géomètre expert et la rédactrice juridique travaillent en lien étroit avec le cadastre et la mairie pour établir tous les actes administratifs permettant de régulariser toutes les conclusions de l'enquête publique. Leur travail touche à son terme.



L'adressage:

Il s'agit des adresses : nom de la voie, n° sur cette voie, qu'il faut identifier pour permettre aux services de secours, à la poste, aux livreurs, aux visiteurs de se rendre sans difficulté au seuil d'entrée de chacun.

Nous avons grâce à la remise en ordre de la voirie pu transmettre en avril 2018 le dossier d'adressage au SIRAP, partenaire des communes pour gérer réseaux et cartographie. Le SIRAP nous a informé qu'il fallait prévoir un délai d'une année et demie pour sa mise en œuvre par l'Institut Géographique National dans la "base adresse nationale" (BAN) - et donc que l'adressage devrait être opérationnel pour fin 2019 /début 2020

Nous avons pu vérifier récemment avec le SIRAP que la Base Adresse Nationale a bien été encodée de mai 2019 à janvier 2020, la transmission à tous les prestataires (Poste, GPS etc.) se fera très prochainement.

La secrétaire de mairie va pouvoir transmettre à chacun le courrier relatif à son adressage.

Les conseillers municipaux, en lien avec une entreprise qui plantera les poteaux, installeront les panneaux indicateurs qui sont prêts depuis longtemps.

Les permis de construire :

- maisons individuelles : aucun projet notable - des refus de permis ont été prononcés par la DDT malgré nos avis favorables.

- très grands bâtiments agricoles de 2000M2 : 3 demandes simultanées de bâtiments identiques ont été déposées à l'été 2017. Elles posaient à l'évidence le problème de l'impact de ces bâtiments dans le site de la commune. Il s'agit de bâtiments à toiture photo voltaïque, mais ce ne sont pas les panneaux photovoltaïques qui posent problème, c'est la taille des bâtiments.

« Ma position comme vous le savez a été la suivante: vu l'impact paysager, j'ai demandé que les projets soient revus pour une meilleure insertion, et j'ai émis un avis défavorable dans cette perspective, en attente de projets modifiés plus adaptés à la commune. Avis défavorable donc non pas bien sûr aux projets agricoles ou au photovoltaïque, mais aux dimensions de ces bâtiments hors d'échelle proposés aux agriculteurs par un industriel (la société Sun'R). Le paysagiste conseil de l'Etat pour le département de la Drôme a été consulté spécialement par la DDT à ce sujet. Il a émis lui aussi un avis très défavorable à ces projets en l'état. Mais la décision du préfet a été d'accorder les permis malgré tous ces avis, sans même prendre le temps d'envisager les solutions alternatives qui peuvent correspondre au développement agricole dans le respect du territoire communal.

André Tixier

"Carte communale" - Tout est prêt pour le travail de la nouvelle équipe municipale

En 2017 nous avons pris une délibération pour élaborer un document d'urbanisme: la carte communale, C'est à l'échelle de notre commune que ce document peut être établi avec soin, en veillant à la pleine participation des habitants de Vesc, avec les réunions publiques, et l'enquête publique qui s'imposent. Il pourra ultérieurement être repris au niveau intercommunal si le transfert de la compétence urbanisme s'impose dans un avenir plus ou moins proche (PLUI). Pour lancer concrètement l'élaboration de cette procédure nous avons dû attendre deux ans car il fallait auparavant que nous disposions d'une voirie communale remise en ordre, ce qui est le cas maintenant.. Nous avons bénéficié de l'aide du Parc naturel régional des Baronnies Provençales pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage indispensable vu la technicité de ce dossier. Comme la commune est membre du Parc, cette aide a pu nous être accordée à titre gracieux. Cela a permis d'établir en septembre 2019 le cahier des charges de la consultation qui précise que :

« Le rapport de présentation doit servir de document de référence pour le public, pour les professionnels et les acteurs concernés, quant à la définition et la compréhension des enjeux en termes de développement et de préservation. Il devra comprendre les éléments prévus par le code de l'urbanisme Il devra présenter de manière vivante et fine les traits des caractères principaux du paysage communal et les enjeux d'évolution et de préservation. (état des lieux et données existantes - études déjà menées et données recueillies auprès des services de l'Etat et des collectivités locales, enjeux en termes de développement en lien avec la réglementation en vigueur et les schémas structurants en cours d'élaboration (SCOT, etc.), enjeux en termes de connaissance et de préservation des patrimoines naturels et culturels. Il privilégiera le visuel sous forme de cartes, dessins, coupes, croquis et photographies et les synthétisera sous forme d'un atlas des connaissances.

Conformément au code de l'urbanisme, le rapport de présentation de la carte communale a également pour objet de préciser les modalités d'application de la réglementation nationale de l'urbanisme (RNU) sur le territoire de la commune de Vesc en fournissant un document-cadre de référence pour l'interprétation locale de ces règles nationales. Les articles du Règlement National d'urbanisme seront analysés et explicités en regard de la situation locale, notamment la section 5 du règlement national - préservation des éléments présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique - art R11-26 , 27 , 28, 29 et 30, seront l'objet de fiches permettant au public, aux professionnels et aux divers acteurs pouvant être concernés de bien connaître le contexte de leurs projets et ses enjeux.

Le rapport de présentation précisera : un diagnostic paysager, la synthèse des enjeux paysagers, la formalisation de recommandations qui seront annexées au rapport de présentation sous la forme d'un « cahier de recommandations architecturales et paysagères », de plus, si des éléments de paysage à protéger étaient identifiés lors de l'élaboration de la carte communale, le prestataire proposera à la commune les éléments d'une délibération distincte de celle approuvant la carte communale, qui fera l'objet d'une enquête publique conjointe à celle de la carte communale. »

La consultation organisée fin 2019 a été fructueuse: une équipe de deux urbanistes expérimentées a été retenue, Mmes Blanchet et Barnier, qui sont toutes deux du département de la Drôme et ont de nombreuses références de qualité dans le département, et dans ses communes rurales, agissant en cotraitance avec Mme Légaut, urbaniste infographiste , Le 7 janvier 2020 , la commission d'appel d'offre, assistée du chargé de mission au Parc naturel régional a auditionné l'équipe sélectionnée. Cette audition a permis de constater que la méthodologie de cette offre correspondait bien au cahier des charges et qu'elle accordait une importance réelle à la concertation, notamment dans le cadre du diagnostic et de l'enquête publique, La proposition financière correspond à l'enveloppe prévue hors taxe par la commune, 21 400 HT, avec une option pour l'élaboration d'une étude environnementale d'un montant de 2 240 € HT .



Le 14 janvier 2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé:

- de retenir la candidature du groupement constitué de Mme Pascale Blanchet, urbaniste généraliste mandataire, de Mme Delphine Barnier, urbaniste paysagiste et de Mme Anne Légaut, urbaniste infographiste
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention et à signer tout acte relatif à ce projet.

L'école

Le devenir de l'école est au beau fixe au regard des effectifs prévisionnels des deux prochaines rentrées, 17 élèves pour la rentrée 2020 et 19 élèves pour la rentrée 2021.

Un agent de service accompagne la maitresse sur les temps scolaires et encadre le périscolaire du matin et de fin d'après-midi, ainsi que la cantine.

La municipalité a fait le choix de prendre à sa charge la totalité du coût du périscolaire.

Pour la cantine un travail de partenariat a été mené avec la commune de Montjoux qui dispose des équipements de cuisine nécessaires. Aujourd'hui les élèves de l'école de Vesc disposent d'un repas chaud réalisé en privilégiant le plus possible les produits locaux.

La municipalité apporte une aide aux repas des élèves (0,40 € par repas d'un coût total de 4€), ainsi qu'aux projets de classes découvertes.

L'entretien du bâtiment de l'ancienne mairie et de l'école

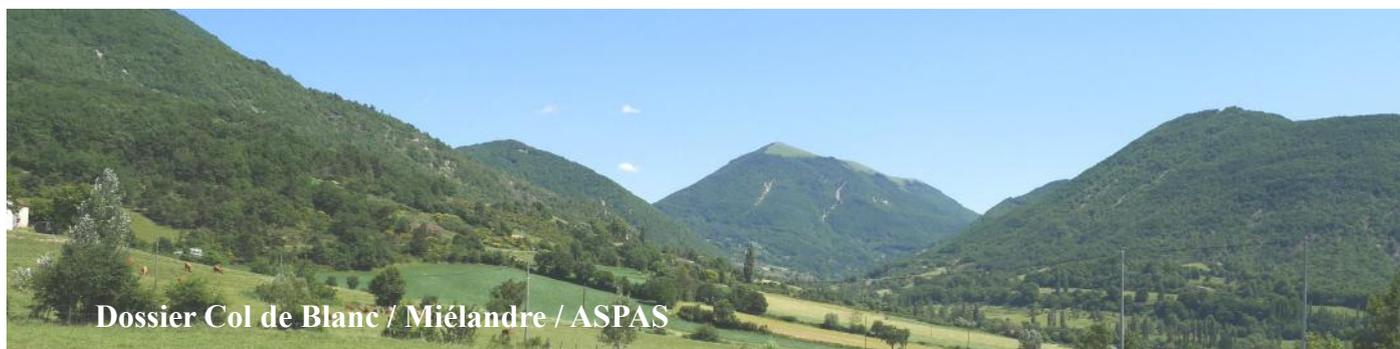
Les toitures de ce bâtiment et de son préau, dont certains éléments menaçaient de s'effondrer, ont été refaites.

Un belvédère a pu être réalisé au-dessus des toilettes publiques en cours de rénovation, il complète l'aménagement de la traverse.

La salle de la « vieille mairie » est, elle aussi en cours de rénovation et pourra servir de salle de réunion. Un escalier dessert les combles qui peuvent maintenant être réaménagés pour accueillir les archives communales.



Pour accueillir les visiteurs
Aménagement d'un coin pique nique et détente à l'entrée du village
Le mobilier sera installé prochainement



Dossier Col de Blanc / Miélandre / ASPAS

Depuis mars 2019 et l'annonce de la promesse de vente du propriétaire à l'ASPAS (association pour la protection des animaux sauvages), la SAFER et les structures agricoles ont mobilisé les élus régionaux et départementaux pour s'opposer à ce projet.

Une préemption envisagée par la SAFER a obtenu les financements suivants:

Participations région + département = 80%, acquisition par la communauté de commune, avec une participation de la commune de Vesc à hauteur de 40 000€.

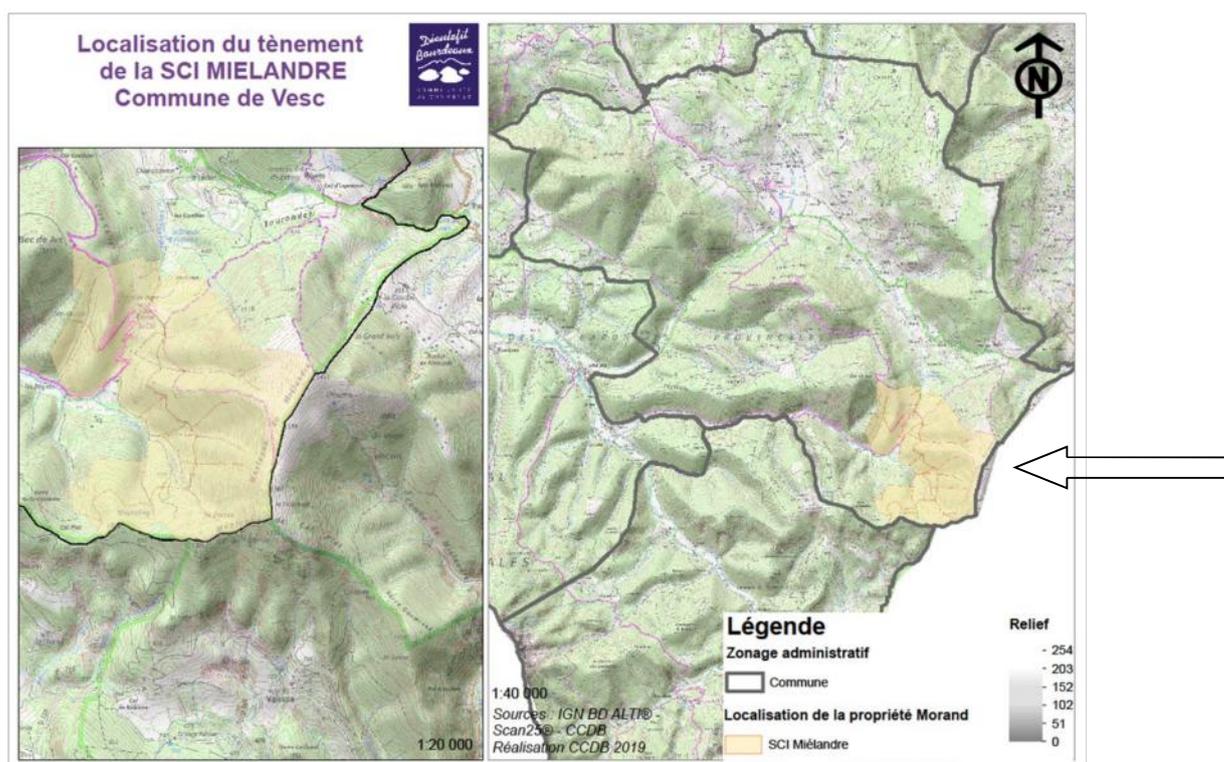
Cette préemption n'a pas eu lieu, car le propriétaire a retiré le bien de la vente juste avant l'échéance.

A la suite un achat direct a été négocié par la SAFER en octobre dernier. Le mercredi 30 octobre 2019 à la Préfecture de Valence, le préfet a exposé à tous les partenaires impliqués, que la SAFER avait signé un compromis, et qu'il fallait agir en toute urgence. Vu que le département et la région maintenaient leurs financements à hauteur de 80%, et que la Communauté de communes ne souhaitait plus s'engager, il était demandé à la commune de VESC d'assurer seule l'acquisition avec un reste à financer à hauteur de 20% du montant total, soit un budget d'environ 150 000€.

Vu les passions engagées, dont la presse a fait l'exposé, et au regard très contraint des délais, il n'a pas été possible d'organiser une information publique et un débat serein. Même si l'on peut regretter ce manque d'information et de débat, le conseil municipal n'a pas estimé souhaitable de compromettre à ce titre ce projet très désiré par nos agriculteurs et les structures agricoles. La candidature de la commune a donc été déposée dans les délais. Les finances de la commune sont saines, 150 000 € ont donc pu faire l'objet d'un emprunt sur 15 ans.

Cette propriété de 255 ha, située en haut de la montagne de Miélandre va devenir un Espace Naturel Sensible (ENS), dont la gestion sera partenariale avec la communauté de commune et le département et conforme à la charte nationale de gestion de ces espaces.

La communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux a validé la prise en charge de cette gestion lors du conseil communautaire du 27 février 2020.



**La vie associative,
Son dynamisme participe pleinement à la qualité de vie au sein de notre commune.**

Le comité des fêtes vous propose

Vendredi 13 Mars, Repas « Saucisses à l'ivrogne »

Le 23 mai, bal du samedi

Le 24 mai, La foire de Vesc

Le Samedi 27 Juin 2020 : Soirée guinguette,

Samedi 01 août concours de longue

Le 30 août Gigot à la ficelle

Courant Novembre : Soirée tartiflette

Vous pouvez suivre les actualités du comité sur la page facebook :
Comité des fêtes de Vesc



L'Association des **P**arents d'**E**lèves de **V**esc
Avec envie et dynamisme, l'équipe de
l'**APEV** a déjà réalisé 2 nouvelles soirées :
le concours de soupe et la soirée russe. Ambiance et convivialité sont au rendez-vous .
A venir, le carnaval des enfants, une tombola et la fête de l'école en fin d'année.
Les bénéfices de ces actions (en moyenne 3500€ annuel) aident au financement des projets pédagogiques de l'école (sortie à Peaugres, piscine, escalade, accrobranche, médiathèque...)



Le club des amis de Miélandre passe de bons moments entre les après-midi récréatives, les voyages et sorties, les repas (au moins un par trimestre) et ouvre ses portes aux jeunes et moins jeunes retraités de Vesc en priorité, et aux alentours. Tout le monde trouve qu'à Vesc on est bien.

Notre salle devient petite...

Depuis le début de l'année,

Repas « Gallettes des Rois », pour les vœux 2020

Organisation du loto, Repas « Chapeaux » pour Mardi Gras

Et, le 25 mars, aura lieu, le repas « Saucisses campagnardes ».

C'est l'occasion de fêter les anniversaires entre amis, ils sont très joyeux et animés.

Le 8 Mai aura lieu notre assemblée générale, l'occasion d'accueillir de nouveaux adhérents Vescois, et de participer à la commémoration de l'armistice de 1945
Il y a encore beaucoup d'idées pour cette année



les Baroudeurs du Ruy

Depuis 2009, ils se rencontrent pour des balades dont la destination et l'heure sont affichés devant la mairie.

Ces randonnées sont ouvertes à tous, sous la responsabilité de chacun, car nous ne sommes pas une association, juste un groupe de joyeux randonneurs.

Le café de Vesc

a testé l'automne dernier le petit marché du dimanche.

Ce fut une réussite, beaux moments de rencontres et d'échanges. Les rencontres sont au cœur du projet du café de Vesc, c'est pourquoi, en accord avec la municipalité, et après la pause hivernale, le marché reverra le jour à partir du 22 mars 2020.

Ce marché est ouvert aux producteurs et artisans locaux.

Si vous êtes intéressé pour exposer, prenez contact avec les responsables de l'association « Café de Vesc »

